

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 10/03/2026

DECISION N° 20260310\_B\_048

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,  
Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Yves BOMPUIS,  
Christine BONNEFOY, Martine GINET

Était excusée représentée : Nathalie JOLIVET : Pouvoir  
donné à M. VIAL

Étaient excusés : Emmanuel SALGADO, Patrick Bruno  
MARCON,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

**VU** la délibération n° 20260224\_D\_044 du Conseil Communautaire du  
24 février 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire  
au Bureau et au Président,

**Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance :**  
**Objet : Convention de participation à des charges de fonctionnement à passer avec la**  
**Crèche Les Lutins d'Aurec sur Loire pour le ménage des locaux du RPE**

**Le Bureau,**

**N° 20260310\_B\_048**

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément  
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de participation à des charges de  
fonctionnement à passer avec la crèche associative Les Lutins d'Aurec  
sur Loire pour le ménage de ce bâtiment au vu de l'utilisation des locaux  
par le Relais « La Semène des Bambins » pour l'année 2026.

La participation annuelle de Loire Semène s'élève à :  
Montant : 4 000 €.

- Et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 10 mars 2026

Le Président

Frédéric GIRODET



**AR Prefecture**

043-244301131-20260310-20260310\_B\_048-AU  
Reçu le 02/04/2026